

GRETA NOUS AVONS GAGNÉ, MAIS CE N'EST QU'UN DÉBUT !



novembre 2012



Le ministère de l'Éducation nationale **abandonne la transformation des Greta en GIP**. Le combat que le Sgen-CFDT, rejoint progressivement par l'ensemble des organisations syndicales, mène aux côtés des personnels depuis l'annonce de la réforme des Greta en 2010, a enfin porté ses fruits.

Nous nous réjouissons de cette victoire obtenue à force de patience et d'obstination.

Le Ministère proposera au parlement de **réintégrer dans le code de l'Éducation**, l'article 423 al 1, fondement juridique des Greta, qui avait été supprimé par la loi Warsmann du 17 mai 2011, **article qui autorise les EPLE à se grouper en Greta**.

Pour autant, ce n'est pas et ne doit pas être, le retour à la situation antérieure. Les Greta ont besoin d'une vraie réforme !!!

← L'architecture que le ministère propose pour le réseau des Greta

Une nouvelle organisation académique du dispositif formation continue :

- qui s'appuie sur une **redéfinition des missions du Gip-FCIP**, déjà présent dans chaque académie, et qui devient une structure de coordination académique de l'ensemble des Greta,
- qui **conforte les EPLE et le réseau des Greta** comme opérateurs des actions dans les territoires,
- qui réaffirme le **rattachement des personnels** des Greta à l'établissement support.

← Les modalités que le ministre propose pour la mise en oeuvre

Un groupe de suivi national aura particulièrement pour mission :

- de **clarifier les missions respectives** des différents acteurs au sein de la nouvelle organisation (Dafco-Dafpic, GIP FCIP, Greta, EPLE...) en vue de la rédaction des documents d'accompagnement (circulaire, convention type...),
- de définir le cahier des charges et le calendrier d'un groupe de travail chargé de définir un **cadrage national en termes de GRH** (définition des missions des personnels - métiers / compétences, réécriture du Rime, progression de carrière...),
- de définir les objectifs et les modalités de travail du groupe national chargé de la réflexion sur le **système d'information**.

Un groupe de travail académique piloté par le Dafco-Dafpic, représentant du recteur, auquel participeront des représentants des organisations syndicales, sera chargé du suivi de la mise en oeuvre de la réforme. Par ailleurs et dans le cadre du CTA, un groupe de travail spécifique à la formation continue des adultes sera constitué.

COMBATIFS AU QUOTIDIEN

www.sgen.cfdt.fr

← Ce que le Sgen-CFDT attend :

- **Le niveau académique (régional) est reconnu comme un niveau essentiel** pour la gestion du réseau, pour autant la **dimension nationale** qui fait la force des Greta par rapport aux autres opérateurs de formation, doit avoir une **fonction d'animation du réseau**.
- **La réforme ne doit pas complexifier le fonctionnement des Greta**. Le fait de limiter aux seuls Gip FCIP sans les Greta, le rôle d'interlocuteur des collectivités territoriales peut être pertinent dans certains cas, notamment lorsque la collectivité territoriale demande un interlocuteur unique pour le réseau. Dans les autres cas, cette limitation risque d'alourdir le système et de nuire à la réactivité recherchée. Il serait plus judicieux de rechercher, selon les cas, le niveau d'intervention (Gip FCIP ou Greta) qui permet la meilleure réactivité.
- **La réforme doit améliorer le pilotage des Greta**. Tous les rapports et tous les personnels s'accordent sur cette nécessité et pourtant, le ministère ne pose pas comme une obligation le principe d'une direction technique avec des délégations pour une autonomie d'action. Cette fonction pourrait être tenue par des CFC.

La proposition du Sgen-CFDT, d'un EPLE dédié à la Formation continue qui visait à doter les Greta d'une véritable autonomie juridique, n'a pas été retenue par le ministère qui a mis en avant l'obligation de recourir à une loi pour créer un nouveau type EPLE et la volonté de ne pas séparer formation initiale et formation continue.

← Le Sgen-CFDT sera particulièrement vigilant :

- A la définition et à la mise en œuvre de **nouvelles règles de fonctionnement et de gouvernance de l'ensemble du réseau** (niveaux national, académiques, Greta). C'est à cette condition que les Greta (et avec eux, l'Éducation nationale) continueront à remplir leur mission de service public pour la formation continue des adultes et notamment des plus défavorisés, et pourront ainsi se développer et continuer à exister,
- Aux orientations et aux moyens qui seront mis en œuvre pour **reconnaître et faire vivre** le réseau national des Greta,
- Au système qui sera mis en place pour améliorer réellement le **pilotage des Greta**,
- A la définition des **rôles respectifs DAFCO/DAFPIC et du GIP-FCIP**,
- Au **positionnement des CFC** comme personnels de rectorat, assurant la mise en œuvre de la politique académique dans les Greta,
- Aux modalités qui seront définies avec l'ARF et mise en œuvre avec les conseils régionaux concernant **l'utilisation des locaux des EPLE par les Greta**,
- À la mise en place d'un **cadre national pour la gestion des ressources humaines** et les obligations de services des personnels, pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels, base de la reconnaissance de leur investissement indéniable,
- A la **reconnaissance** des métiers de la formation continue au sein de l'Éducation nationale.

A cette fin, le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des personnels à s'emparer de la réflexion sur la gouvernance des Greta et sur la réglementation des personnels pour être force de proposition .

**Un débat ouvert à tous les personnels des catégories concernées sera organisé dans les académies par le Sgen-CFDT.
Nous vous tiendrons informés des dates et lieux.**

www.sgen.cfdt.fr @dhérer en ligne